

Madame la Ministre,

Nos concitoyens doivent avoir confiance dans leur système de protection sociale et de santé. Ils doivent aussi avoir confiance dans son équité et son efficacité. Votre action aura comme objectifs de consolider la cohésion nationale autour de ce bien commun et de restaurer la perception d'un système équitable et profitable à tous.

1/ Vous engagerez une transformation du système de santé orientée en priorité vers la prévention, la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ainsi que vers l'efficacité et la qualité de prise en charge

Votre première priorité dans le domaine de la santé sera de conduire une forte inflexion en faveur d'une politique de prévention beaucoup plus ambitieuse.

Vous veillerez à faire de la prévention un axe central de la Stratégie Nationale de Santé qui sera validée d'ici la fin de l'année après une large concertation à l'automne et qui comportera des objectifs propres aux outre-mer. Elle s'attachera à agir sur les déterminants de santé (comportements individuels, déterminants sociaux, facteurs environnementaux). La lutte contre le tabagisme se traduira dès 2018 par une hausse significative du prix du paquet de cigarettes, qui atteindra de façon progressive le prix de 10 euros. Des actions visant les principaux facteurs de risque, alcool, sédentarité, surpoids et obésité notamment compléteront cette mesure. Les vaccins recommandés pour la petite enfance seront obligatoires dès le début de l'année 2018. La santé mentale, en particulier celle des enfants, fera l'objet de mesures spécifiques visant notamment au repérage précoce des maladies psychiques et à leur prise en charge. Vous serez particulièrement mobilisée pour l'élaboration et la mise en œuvre du 4^{ème} plan autisme.

Pour traduire les engagements du programme présidentiel, la priorité donnée à la prévention doit aller encore au-delà. Elle devra être mieux intégrée et reconnue dans les pratiques de l'ensemble des professionnels de santé. Elle devra aussi dépasser le cadre du seul ministère dont vous avez la charge pour concerner l'école, le secteur de l'activité physique et sportive, le milieu professionnel, l'environnement, ainsi que les lieux de privation de liberté.

C'est dans ce cadre que devra être mis en application le service sanitaire de trois mois pour chaque étudiant en santé. Vous vous appuyerez sur une mission interministérielle lancée d'ici la fin de l'année 2017, chargée de faire des propositions sur la conception et la mise en œuvre de ce service sanitaire, ainsi que sur les moyens de renforcer la prévention en santé dans tous les domaines de l'action publique. Vous engagerez ainsi avec la Ministre des sports une démarche concertée pour favoriser l'activité physique comme outil de prévention et d'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques.

Vous mobiliserez le comité interministériel de la santé pour définir la stratégie nationale de santé avec l'ensemble des ministères concernés.

Mme Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé

Améliorer l'accès aux soins, pour tous et sur l'ensemble du territoire, sera votre deuxième priorité.

En premier lieu, vous proposerez dès le mois de septembre 2017 un plan visant à garantir un bon accès aux soins de proximité partout sur notre territoire. Au-delà de la seule problématique de l'installation des médecins, il envisagera toutes les solutions permettant d'assurer une organisation de ces soins afin de satisfaire les besoins de santé de la population. Ce plan contribuera au développement des maisons de santé pluri-professionnelles et intégrera des mesures de déploiement de la télémédecine, notamment de téléconsultation, qui seront mises en œuvre dès 2018. Il devra également prévoir le développement des formes d'exercices regroupés et faciliter les exercices mixtes ville/hôpital. Le recours aux pratiques avancées et aux coopérations entre professionnels sera encouragé et simplifié dès 2018. Enfin, des évolutions seront proposées en 2018 pour réduire le recours aux services d'urgences et mieux répondre aux besoins de consultations non programmées.

En second lieu, vous lancerez avant la fin de l'année une concertation visant à aboutir, d'ici 2022, à une offre à reste à charge nul en optique et pour les prothèses dentaires et auditives, et à rendre plus lisibles les prestations des organismes complémentaires. En outre, le tiers payant doit être généralisable, c'est-à-dire simple techniquement et accessible à tous. Vous me ferez des propositions dans ce but au regard des conclusions des travaux d'évaluation que vous avez engagés.

Votre dernière priorité portera sur la qualité et l'efficacité de notre système de santé, qui doit bénéficier d'une politique de recherche et d'innovation ambitieuse ainsi que d'une formation médicale d'excellence.

L'organisation de l'offre de soins doit être repensée au niveau des territoires à partir des besoins des patients. Des initiatives nombreuses ont été prises pour mieux coordonner les professionnels de santé autour du parcours de leurs patients. Mais ces initiatives sont souvent restées expérimentales. A partir de leurs résultats, vous proposerez dans les deux prochains PLFSS, des mesures de rationalisation des dispositifs existants et d'expérimentations de nouveaux modes de rémunération : à l'épisode de soins, au parcours ou dans une approche populationnelle. Ces évolutions pourront conduire à des réformes structurelles du modèle de financement pour que la rémunération à l'acte et à l'activité tienne mieux compte des enjeux de prévention et des parcours des patients.

De même, les actions menées par les groupements hospitaliers de territoire pour échelonner la réponse en fonction du besoin (proximité, recours, recours exceptionnel) seront accélérées et coordonnées avec les initiatives des autres acteurs, afin de garantir, sous l'égide des Agences régionales de santé, une offre de soins complète et efficace sur chaque territoire. En plus de la télémédecine, le développement des technologies numériques représente une chance pour notre système de santé : elles doivent permettre de modifier en profondeur, au bénéfice du patient, les organisations et les modes de travail existants.

Avant la fin de l'année 2017, vous proposerez un programme ambitieux de déploiement du numérique en santé. Ce programme offrira de nouveaux services au patient grâce à la généralisation des portails dédiés permettant la gestion du dossier médical, l'interaction sécurisée avec les professionnels, la gestion des rendez-vous et le recueil de données d'objets communicants. Il facilitera également les partages d'informations entre professionnels, en s'appuyant sur le déploiement du dossier médical partagé et sur les enseignements des expérimentations dites « territoires de soins numériques ». Il définira enfin une stratégie d'investissement dans les systèmes d'information de l'ensemble des structures et

professionnels de santé et médico-sociaux, en intégrant l'enjeu majeur de la sécurité des systèmes d'information.

La France dispose de données de santé qui ont une valeur considérable et qui sont aujourd'hui sous exploitées. Dès l'automne, vous ferez des propositions, en lien avec le secrétaire d'Etat au numérique, pour définir une stratégie ambitieuse de Big Data en Santé qui se déploiera sur la durée du quinquennat. Vous proposerez en outre la mise en place, à compter de 2018, d'indicateurs de mesure de la qualité des prises en charge, partagés par l'ensemble des professionnels. Nos approches sont encore trop centrées sur des indicateurs de processus et de moyens, qui sont utiles, mais insuffisants. Il est essentiel, surtout à l'heure où il nous faut expérimenter de nouvelles organisations, d'en mesurer les effets sur la santé de nos concitoyens.

La recherche clinique et l'innovation médicale et translationnelle devront également être encouragées, selon des priorités et une stratégie nationale que vous définirez d'ici le premier trimestre 2018 avec la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et qui s'intégrera à la stratégie nationale de santé. Elle précisera également les objectifs en matière d'évolution des formations, initiales et continues. L'adaptation du parcours des études médicales (organisation de la PACES, épreuves classantes nationales) ainsi que l'universitarisation des formations paramédicales seront engagées rapidement et de façon conjointe entre les deux ministères. Par ailleurs, les industries de santé doivent conserver un cadre de dialogue avec le gouvernement permettant de maintenir l'attractivité de la France. Un nouveau Conseil stratégique des industries de santé, auquel vous serez naturellement associée, sera organisé sous mon autorité avant l'été 2018. Enfin, vous mènerez durant l'année 2018, en lien avec le comité consultatif national d'éthique, les travaux de révision de la loi bioéthique, qui tirera notamment les conséquences des récents avis sur l'assistance médicale à la procréation.

Ces réformes seront conduites dans le cadre d'un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) contraint, avec une progression n'excédant pas 2,3% en moyenne sur cinq ans, gage de la pérennité et de la soutenabilité de notre système de santé et de sécurité sociale. La définition d'un nouveau plan quinquennal d'efficacité et de performance devra être envisagée dans le secteur hospitalier et en ville. Il intégrera progressivement le secteur médico-social. Cet effort de modernisation du système de santé sera soutenu par le grand plan d'investissement.

Sur l'ensemble de ces sujets, vous conforterez la place de la France dans les discussions au niveau européen et international.

2/ Vous veillerez à la soutenabilité de notre modèle de protection sociale de manière à garantir durablement ses principes de solidarité et d'équité

Fondé sur un principe de solidarité, entre générations, entre bien portants et malades, au bénéfice des plus faibles, notre système social doit continuer de protéger l'ensemble de la population. L'équité de traitement des assurés sociaux guidera les réformes structurelles à entreprendre pour garantir la pérennité de notre modèle.

La maîtrise de l'ONDAM ainsi que des dépenses des autres branches, une gestion plus efficiente des organismes de sécurité sociale et le réexamen des niches sociales vous permettront, en lien avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, de rétablir la situation financière de la sécurité sociale, qui représente près de 40% des recettes et des dépenses publiques.

Les comptes sociaux devront ainsi être à l'équilibre à l'horizon de 2020. De nouvelles règles, permettant de proscrire dans la durée le déficit de nos comptes sociaux, entreront en vigueur à partir de cette date, pour garantir durablement la viabilité financière de notre système de protection sociale. Ces travaux doivent nous conduire à garantir la soutenabilité de notre système de sécurité sociale, au-delà du seul quinquennat. A la lumière des nouvelles prévisions du Conseil d'orientation des retraites et du récent avis du comité de suivi des retraites, vous veillerez à ce que les équilibres de notre système de retraite soient garantis.

Vous aurez plus généralement la responsabilité de conduire la réforme de notre système de retraite, chantier clé de la rénovation de notre modèle social, voulue par le Président de la République. Notre objectif est de concevoir, collectivement, dans le dialogue, un système plus juste et plus transparent. A l'issue de cette réforme, le nouveau système bénéficiera à tous. Chaque euro cotisé donnera les mêmes droits. Vous vous appuyerez sur un Haut-Commissaire à la réforme des retraites, qui vous accompagnera pour concevoir un nouveau modèle par répartition, équitable, solidaire, et dont l'équilibre financier sera garanti. Cette délégation vous apportera un appui dans les travaux d'élaboration, de consultations et de concertations que vous mènerez. Une première étape est fixée avant la fin de l'année 2018, qui pourra prendre la forme d'un accord de méthode avec les organisations syndicales et patronales, ou d'une loi d'orientation, afin d'arrêter la méthode et les grands principes de la réforme.

Vous aurez également la responsabilité d'améliorer l'efficacité et la qualité du service rendu par les différents organismes de sécurité sociale, dans le cadre de la préparation des différentes conventions d'objectifs et de gestion des branches du régime général, qui seront signées durant le premier semestre 2018. Votre priorité sera de mettre « l'usager » au cœur du système : d'ici la fin de l'année, vous présenterez, en lien avec le secrétaire d'Etat au numérique, un plan de modernisation des services publics de la sécurité sociale. Les procédures devront être dématérialisées, le « parcours usager » simplifié, les interfaces internet refondées.

C'est cette absolue priorité d'amélioration de la qualité de service qui devra vous guider dans la réforme du système de protection sociale des travailleurs indépendants. Le RSI sera supprimé au 1^{er} janvier 2018, et la gestion de la sécurité sociale des travailleurs indépendants confiée au régime général. Vous mènerez les concertations avec les différents acteurs durant l'été 2017 afin d'arrêter un fonctionnement cible, qui garantira la représentation et le traitement spécifique des travailleurs indépendants au sein du système. L'équipe projet que vous avez nommée vous aidera à concevoir la réforme et à établir un calendrier et les modalités précises de la reprise en gestion progressive par la CNAMTS, la CNAV et l'ACOSS des différentes missions aujourd'hui assurées par le RSI. La suppression du RSI s'accompagnera d'une réflexion globale, interministérielle, sur l'accompagnement des travailleurs indépendants. Des mesures devront être prises d'ici 2018, notamment pour simplifier et dématérialiser les démarches des travailleurs indépendants. Vous conduirez également l'intégration des mutuelles étudiantes au régime général, qui simplifiera la vie des jeunes étudiants, en ne leur imposant plus de changer de régime et améliorera le service qui leur est rendu.

3/ Les politiques de solidarité doivent permettre de mieux protéger les personnes les plus vulnérables et de lutter contre les inégalités sociales

Votre périmètre d'intervention dans le champ des solidarités implique une articulation forte et systématique avec les collectivités locales chargées des politiques sociales décentralisées.

S'agissant des personnes âgées, en lien avec les conseils départementaux et dans la continuité de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, vous veillerez à favoriser le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent et qui le peuvent. Une réflexion stratégique devra néanmoins être conduite pour déterminer les besoins futurs et définir une stratégie de long terme concernant les nécessaires adaptations de nos structures d'accueil et leur modèle de financement. Vous veillerez à développer les possibilités offertes par la *silver* économie. Vous aurez également à concevoir, conjointement avec la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, un chantier portant sur le statut des aidants et sur les métiers de l'accompagnement des plus fragiles (aide à domicile ou en établissement). Toutes les professions de l'accompagnement sont des métiers d'avenir, facteurs de lien social. Une attention leur sera donc consacrée.

Dans le domaine de la politique familiale, votre première priorité, en lien notamment avec les communes, sera l'accueil du jeune enfant. L'objectif est quantitatif autant que qualitatif. La convention d'objectifs et de gestion de la CNAF qui sera conclue durant le premier semestre 2018, fixera de nouveaux objectifs en termes de création de places, et s'assurera de leur atteinte. Je vous invite à être particulièrement attentive à l'accueil en crèche des enfants des familles les plus défavorisées. Il importe également que les modalités de financement de l'accueil du jeune enfant soient revues, afin d'en garantir l'efficacité, la performance et la transparence.

Votre deuxième priorité est la protection de l'enfance. Vous aurez la charge d'élaborer une stratégie nationale interministérielle de protection de l'enfance et de l'adolescence pour la période 2018-2022, en lien avec la ministre de la Justice et avec les départements. Cette stratégie devra permettre d'assurer une amélioration du parcours de ces enfants : parcours de soins, parcours scolaire ou insertion professionnelle. Les jeunes adultes issus de l'aide sociale à l'enfance, pour qui le risque de tomber dans la pauvreté est élevé, devront être mieux accompagnés. Ce sujet sera traité de façon concertée dans le cadre de la Conférence nationale des territoires.

Votre troisième priorité concerne le congé maternité. Vous garantirez une plus grande équité entre les femmes. Des premières améliorations devront être constatées en 2018 ou 2019. Ce chantier sera mené en lien étroit avec la secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vous piloterez l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion ; les chantiers que vous conduirez pour cela pourront se traduire par des propositions d'évolution organisationnelle des services de l'Etat sur les territoires.

Conçue de façon concertée avec l'ensemble des acteurs, nationaux, de terrain, associatifs, et bénéficiaires de minima sociaux, cette stratégie devra permettre, dans une approche renouvelée et plus territorialisée, de mieux répondre aux défis actuels, au premier rang desquels figurent la réduction de la pauvreté et la prévention des risques d'exclusion, notamment de ceux qui font suite à des accidents de la vie, ainsi que la lutte contre la pauvreté des enfants et l'action en faveur de l'insertion professionnelle.

Vous lutterez contre le non recours, grâce notamment à la mise en place du versement social unique qui simplifiera les démarches d'ouverture des droits et des prestations sociales. Ce chantier majeur de l'accès aux droits devra aboutir dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion de la CNAF.

Vous piloterez également les revalorisations de la prime d'activité et du minimum vieillesse. De son côté, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées conduira la revalorisation de l'allocation adulte handicapé.

Dans le cadre de la Conférence nationale des territoires, vous aborderez, en lien avec le ministre de la cohésion des territoires, la question des modalités de financement du revenu de solidarité active (RSA) et plus globalement de l'effectivité des politiques d'insertion départementales. L'articulation des politiques publiques de minima sociaux, d'insertion professionnelle et d'assurance chômage devra faire l'objet d'une préoccupation partagée avec les collectivités locales et la ministre du travail.

Enfin, je vous demande de veiller et contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat. Cette préoccupation constante doit irriguer l'ensemble des politiques publiques et sociales. En tant que responsable de votre administration, je vous rappelle que l'Etat et les collectivités publiques doivent être exemplaires pour promouvoir la parité et la conciliation des temps de vie. Vous veillerez aussi, dans le cadre de votre champ de compétences, à respecter les engagements pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat.

Je suis, pour ma part, pleinement engagé à vos côtés pour assurer le succès de cette feuille de route. Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer des progrès que vous réaliserez ainsi que des éventuelles difficultés auxquelles vous pourriez vous retrouver confrontée dans sa mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Edouard PHILIPPE